

# EXERCICE LIBÉRAL ET EN RÉSEAU DE LA PSYCHOMOTRICITÉ

**PUBLIC : TOUS PROFESSIONNELS DES ÉQUIPES MÉDICO-SOCIALES**

**Du lundi 10 au mercredi 12 mai  
2010**

*Installation - Autonomie – Collaboration*

## **Intervenants:**

**C. AILLET,**  
*Psychomotricienne*

**M. CHAMPION,**  
*Président de l'Association  
française des  
psychomotriciens libéraux*

**K. LECOQ,**  
*Psychosociologue*

**F. LEMONNIER,**  
*Psychomotricien*

**Coordinateur:**  
**A. PROUTEAU,**  
*Psychomotricien*

## **OBJECTIFS**

Le système de santé est en pleine mutation. La réforme de l'assurance maladie et l'adoption en 2005 de la loi sur l'égalité des chances des personnes handicapées fournissent un nouveau cadre réglementaire qui donne des atouts à la profession de psychomotricien et permet la mise en place et la coordination de réseaux de soins où le psychomotricien libéral a toute sa place.

## **CONTENU**

Cette session propose des réponses concrètes au psychomotricien qui souhaite s'installer en libéral en faisant le point des sujets sur :

- Les modalités pratiques de ce type d'exercice ;
- La comptabilité, les règles fiscales, le financement ;
- Le droit et les nouvelles réglementations ;
- La déontologie.

Les échanges et informations vous :

- Faciliteront vos démarches administratives ;
- Indiqueront comment prospecter avec efficacité et élargir votre clientèle ;
- Faciliteront vos interactions avec les centres médicaux et avec les réseaux de soins, à partir d'exemples concrets de partenariat ;

Seront particulièrement développés :

- Le rôle et la place des psychomotriciens dans les réseaux de soins ;
- Le bilan en exercice libéral, un outil essentiel.

## **Tarif:**

**Prix : 660€**

*Agréments FAF/Fongecif\**  
*N° de formation continue :*  
*11 750 146 575*

*2 formations payantes=*  
*1 formation offerte\**